## Conditions de réservation et générales de vente

## <u>Pas de location à l'année, en aucun cas, la location ou le camping ne pourra servir de résidence principale</u>

<u>La réservation</u>: Toute location est nominative et ne peut être en aucun cas cédé, ni sous louée .Pour la réservation, renvoyez le contrat dûment rempli accompagné d'un acompte de 20% de la location, la réservation n'aura de valeur contractuelle qu'à réception par le locataire d'une confirmation émise par le camping « A la ferme des Epinettes », toute réservation sans acompte n'est pas pris en compte.

<u>A votre arrivée</u>: présentation des cartes d'identité de tous les occupants Votre location pourra être occupée le samedi à partir de 16 h et libérée le samedi suivant à 11 h. L'emplacement camping pourra être occupé à partir de 14h et départ à 11h

<u>Règlement du solde</u>: Le solde du séjour doit être réglé sans rappel de notre part 10 jours avant la date d'arrivée prévue dans le contrat de location, ou en accord avec le camping « à la ferme des Epinettes »le jour de votre arrivée, après quoi les clés vous seront remises.

Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée tardive et aucun remboursement effectué en cas de départ anticipé quel que soit la cause.

Tout séjour commencé est dû dans son intégralité. En cas de non-paiement à votre arrivée, le camping se réserve le droit d'annuler la réservation mais non le montant dû. En cas d'annulation (écrite du locataire) de plus de 30 jours avant la date d'arrivée, l'acompte versé ne sera pas remboursé ; Si l'annulation a lieu entre 15 et 29 jours avant la date d'arrivée, 50% du montant total du séjour sera retenu , et si l'annulation a lieu moins de 15 jours avant la date prévue d'arrivée , le montant total du séjour est dû en totalité en guise d'indemnité de dédommagement .Les modes de règlement sont, espèces, chèques, carte bancaire, mandat postal, ou virement postal .

RIB de la Sarl « A la ferme des Epinettes » 10096 18219 00068556301 31 CIC Pont de Chéruy

<u>Assurance annulation</u>: Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation qui vous permettra d'être remboursé en cas d'évènement vous empêchant d'effectuer votre séjour; Vous pouvez nous demander un formulaire. Par ailleurs tout locataire ou campeur doit être couvert par son assurance responsabilité civile.

<u>Caution</u>: une caution de **250€** vous sera demandée pour le locatif, avant la remise des clés et une caution de **50€** pour le badge d'accès. Et pourra être encaissée en cas de détérioration matérielle de remise en état des lieux ou de remplacement d'objet manquant. A la remise du badge, le chèque de caution de 50€ vous sera restitué le jour de votre départ, le chèque de 250 € vous sera restitué par courrier ou détruit dans la semaine qui suivra le séjour, déduction faite éventuellement du coût du matériel manquant et des frais de remise en état ou du nettoyage. Trousseau de clé ou du badge perdus, sera facturé 50€

<u>Inventaire</u>: il est effectué à votre arrivée ; il appartient à chaque locataire de le vérifier et de signaler toute anomalie sous 24 heures. Tout dommage causé par le locataire devra être remboursé ou remplacé avant son départ.

**Nombre d'occupant** : le nombre maximum de personnes autorisé doit être en adéquation avec le nombre de chambre du locatif. 2 adultes par chambre.

Nettoyage et caution
Le nettoyage en fin de séjour est à la charge du locataire Une autre caution de 70€ est donc demandée pour le ménage, afin que le locatif soit rendu en parfaite état de propreté.

<u>Draps et couverture</u> Les couettes, oreillers et le premier jeu de drap par couchage sont fournis, à votre charge de les nettoyer (parure de lit) durant votre séjour, possibilité de bénéficier d'un service pressing 10 € pour un grand lit et 8 € pour un petit lit. Une machine à laver est disponible au tarif indiquée au sanitaire du camping ainsi qu'un sèche-linge. Des draps rendus trop sales peuvent vous être facturés. Il est interdit de faire sécher du linge à l'intérieur des locatifs, ni sur un « étendage de fortune ».

**Electricité**: vous disposez de 20 € d'électricité par semaine compris dans votre forfait semaine de location, au-delà il vous sera demandé une participation de 0.16€/kW consommé.

## **Divers**

## Il est Interdit de fumer à l'intérieur des locatifs : tout contrevenant s'expose à l'annulation immédiate de son séjour

Les gérants du camping se réservent le droit de rentrer dans le locatif pour visite de contrôle des appareils électriques ...ou intervention, En principe le locataire est averti de leur passage avant, sauf urgence

<u>Stationnement des véhicules</u> Les véhicules : ces derniers devront stationner sur les parkings réservés à cet effet et non sur les emplacements.

Nos amis les animaux ne sont admis que sur autorisation écrite du propriétaire, carnet de santé obligatoire, Dans le cas d'une autorisation positive, l'animal ne devra en aucun cas rester seul dans le locatif, et tenu en laisse afin de ne pas vagabonder sur le camping. Les excréments de vos animaux devront être ramassés par vos soins. Ils ne doivent en aucun être imposés de façon forcée le jour de votre arrivée, sous peine de devoir chercher pour votre animal un gardiennage réservé à cet effet ou la location sera refusée.

Les visiteurs, devront se présenter et s'acquitter de la redevance, leur voiture garée sur le parking visiteur et ne sont pas autorisés à utiliser le Spa.

<u>La direction</u> ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages de quelques natures qu'ils soient, causés par leurs hôtes ou à leurs hôtes et ce qui leur appartient, chaque hôte doit avoir une assurance personnelle couvrant tous les dommages et accidents. La direction décline toute responsabilité, sur les vols pouvant être commis dans l'enceinte du camping.

En cas de litige, le tribunal de Vienne sera seul compétent